



3 JOURS DE CARENCE EN CAS DE MALADIE



Le tweet du mois



Olivier Varlan @oliviervarlan.bsky.... 14h
 Connaître les noms des ministres du gouvernement Barnier, ça va être des questions affreusement difficiles dans le Trivial Pursuit du futur...

23 42 660

L'édito

L'École publique, le cœur battant de la démocratie sociale

L'Éducation nationale en action

Le 5 décembre, l'Éducation nationale a encore montré sa force de mobilisation. Avec des taux de grévistes très élevés, des cortèges de manifestant-es très fournis sous la bannière FSU, nos métiers ont été à la pointe du mouvement Fonction publique qui s'est amorcé. Et ceci, en dépit de la censure du gouvernement Barnier et du départ de l'éphémère Kasbarian, incarnation pitoiable d'un mépris crasse pour les services publics et ses agent-es.

Bien sûr, il était impératif de rejeter des mesures punitives et insultantes, inscrites au projet de budget. Mais, pour le SNES et la FSU, il ne s'agissait pas d'une simple grève d'une journée, mais de s'engager dans la durée car nous savons que la colère est enracinée et que la situation de l'École publique est à un point de bascule.

Inverser la tendance !

D'ailleurs, même France Stratégie, organisme rattaché aux services du Premier Ministre (poste toujours vacant à l'heure où sont écrites ces lignes), confirme nos analyses dans une

note de synthèse publiée en décembre 2024. C'est une véritable alerte qui est lancée en direction des pouvoirs publics : la France « fait face à une crise structurelle et durable qui menace nos services publics » et qui résulte d'une « crise d'attractivité » inédite. Pour l'Éducation nationale en particulier, la baisse continue du nombre de candidat-es aux concours engage une « spirale négative », un cercle vicieux où la pénurie de personnels (y compris contractuels) pourrait rendre irréversible la dégradation des conditions de travail et la perte de sens dans nos métiers. La note établit clairement que cette crise d'attractivité met à mal « le contrat social liant les pouvoirs publics à leurs administrés », ce qui constitue un des facteurs connus de la montée de l'extrême-droite.

La solution pour attirer plus de candidat-es dans la Fonction publique ? Augmenter les salaires, revaloriser les carrières et cesser d'abimer l'image de celles et ceux qui oeuvrent pour l'intérêt général. Avis au prochain gouvernement !

■ Jean-François Carémel



Dans ce numéro, le point sur :

- > la mobilisation contre les violences faites aux femmes
- > la mobilisation du lycée Pasteur de Lille
- > la grève du 5 décembre

Santé scolaire

La mobilisation du lycée Pasteur de Lille pour obtenir une infirmière a payé !

Depuis le 15 septembre, le lycée Pasteur de Lille fonctionnait sans infirmière. Personnels et parents d'élèves ont rapidement lancé une pétition recueillant plus de 400 signatures. Sans réponse du rectorat à la rentrée des vacances de la Toussaint, une action commune a été organisée le 12 novembre devant le lycée, au cours de laquelle se sont retrouvés des dizaines d'enseignants, d'élèves et de parents. Parmi les spectateurs du petit sketch préparé pour l'occasion, se trouvait une délégation de collègues infirmières du SNICS-FSU. Elles ont été reçues l'après-midi même au rectorat pour évoquer les difficiles conditions de travail et de rémunération de leur profession, qui expliquent les problèmes de recrutement : dans l'académie, 40 établissements scolaires fonctionnent sans infirmière ou infirmier. C'est une forme d'insécurité dont se garde bien de parler

le gouvernement !

Rien de tel qu'une action collective relayée par la presse pour que le rectorat trouve une réponse rapide aux inquiétudes des personnels, des élèves et des familles : moins d'une semaine plus tard, ce lundi 18 novembre, une infirmière était affectée au lycée ! Une leçon de choses à garder en mémoire pour les combats à venir.

■ Marine Molins



La santé mentale des jeunes dans l'académie : des chiffres alarmants !

- 8343 élèves reçus en souffrance psy contre 6703 l'année précédente
- 1528 pour idées suicidaires contre 1157 l'année précédente
- 397 pour tentatives de suicide contre 302 l'année précédente.



Trois questions à :

Frédérique Montuy
secrétaire académique
du SNICS-FSU

2/ On dit que la santé des collégiens et des lycéens se dégrade depuis le COVID. Constatez-vous ce phénomène au quotidien ?

Oui sans équivoque !

Nous le constatons par le nombre croissant de consultations pour mal être dans nos infirmeries avec des scarifications, des idées suicidaires, des tentatives de suicide, qui touchent les élèves de plus en plus jeunes.

Une enquête de la DRESS (direction régionale des études et de l'évaluation et des statistiques) de mai 2024 montre une progression des hospitalisations de +246 % pour les jeunes filles entre 10 et 14 ans, +163 % pour les jeunes filles entre 15 et 19 ans. 24 % des lycéens déclarent des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois, 13% avoir déjà fait une tentative de suicide au cours de leur vie et environ 3 % une tentative avec hospitalisation.

Il est compliqué d'orienter des élèves en mal être vers des structures adaptées qui sont elles-mêmes en restriction de lits. Il n'est pas rare d'orienter des élèves avec des idées suicidaires vers les urgences et qui ressortent le lendemain avec un rendez-vous au CMP fixé plusieurs semaines plus tard. Ces élèves nécessitent néanmoins un suivi infirmier au quotidien dans l'établissement, avec des traitements anxiolytiques.



Le saviez-vous ?

Congé pour formation syndicale : un droit statutaire à défendre !

Le statut général de la Fonction publique stipule que "tout agent de la Fonction publique d'État (titulaire, stagiaire ou non-titulaire) en activité a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec maintien du traitement".

Sous prétexte de simplification des démarches, le rectorat de Lille a voulu imposer début septembre la dématérialisation des demandes de stages syndicaux via l'application Colibris. Un mail diffusé par le DPE dès le 2 septembre excluait même tout traitement des demandes au format papier ou mail, au mépris des textes réglementaires, avant de reconnaître son "erreur" lors du groupe de travail du 20 septembre et de s'engager à rectifier sa communication en direction des chefs d'établissement.

Le SNES-FSU rappelle qu'il suffit de transmettre par écrit la demande de congé au chef ou à la cheffe de service un mois à l'avance pour pouvoir en bénéficier, et qu'en l'absence de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage ou de la session, le congé est réputé accordé.

Nous encourageons les collègues à continuer à transmettre les demandes de stage SNES-FSU (générées en PDF via le site du Snes) par mail (en demandant la bonne réception), ou sur support papier (contre preuve de présentation avec la date de dépôt).

L'enjeu est de taille : faire en sorte que la profession continue à bénéficier des derniers stages sur le temps de service qui échappent à une validation hiérarchique.

3/ En quoi consiste votre action dans les établissements ?

Notre principale mission est d'accueillir et d'écouter les élèves dans le cadre de la consultation infirmière spécifique. Mais nos missions sont nombreuses : suivi et accompagnement individuel afin d'établir les relais nécessaires, dépistages infirmiers, consultation des élèves signalés par l'équipe éducative.

Nous assurons le suivi des problèmes de santé des élèves à besoins particuliers dans le cadre des PPS, et participons à la mise en œuvre des protocoles de soins et d'urgence dans le cadre des PAI.

Participation à la politique de protection de l'enfance, promotion de la santé, développement d'actions d'éducation à la santé sont de notre ressort. Enfin, nous sommes en première ligne pour les urgences et la gestion des évènements traumatiques.

■ Propos recueillis par Sébastien Quéniart



1/ Quel regard portez-vous sur la santé scolaire dans l'académie ?

Nous constatons une dégradation significative de la santé scolaire dans l'académie !

Il manque des postes d'infirmières avec une moyenne de 1300 élèves pour une infirmière avec une disparité entre le rural et l'urbain. Le mandat du SNICS est d'une infirmière pour 500 élèves.

Il faut savoir qu'une infirmière affectée en collège est aussi affectée sur les écoles du secteur (50 % collège, 50 % écoles du secteur). De ce fait une infirmière sur poste liée à en charge deux collèges et les écoles de secteur de ces deux collèges. Nous sommes confrontées à des glissements de tâches dus au manque de médecin. Les chefs d'établissement cherchent à nous imposer la gestion des PAP qui sont du pédagogique et les aménagements d'examens qui ne font pas partie de nos missions.



Toute la FSU engagée dans la manifestation



Mobilisées avec humour mais détermination



300 manifestant-es à Calais



Les retraité-es dans l'action dès le 3 décembre

Grève du 5 décembre Toujours debout dans la tempête !

Malgré des conditions climatiques qui auraient pu décourager, la foule était bien présente dans toutes les manifestations locales et à la manifestation régionale de Lille où nous étions plus de 6000 dans le vent et sous la pluie ! Cette détermination apparaît à travers un fort taux de grévistes constaté dans les établissements du 1^{er} degré (65%) et du 2nd degré (55%), et plus largement dans toute la Fonction publique. Les fonctionnaires sont en colère, et instabilité politique ou pas, les enseignant-es savent bien ce qu'il faut pour améliorer leurs conditions de travail et pour une école publique de qualité !

au gouvernement à l'avenir, le SNES-FSU, dans le cadre de l'arc intersyndical, continuera de porter les mêmes revendications : non à l'instauration de trois jours de carence et non au retrait de 10% du salaire en cas de maladie ; oui au retour de la GIPA pour les personnels qui pouvaient en bénéficier jusqu'à présent ; non aux suppressions de postes et non au gel du point d'indice.

Il nous faut de meilleures conditions de travail, un meilleur salaire et une meilleure protection en cas d'arrêt maladie. C'est le message que nous continuerons à porter auprès des partis politiques, par de nouvelles actions et dans la durée.

Quelle que soit la force politique qui sera

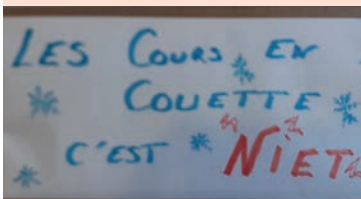
■ Sarah Chaudesaigues



250 manifestant-es à Dunkerque



250 manifestant-es à Cambrai



Mobilisé-es aussi contre la baisse des dotations régionales



Les lycées de la Métropole bien mobilisés





Vrai ou Faux ?

Je dois être présent·e à tous les conseils de classe

FAUX !

C'est la participation, et non la présence aux conseils de classe, qui est obligatoire.

Suite à la mise en place des "groupes de besoins" en collège, certaines directions exigent des collègues de lettres et mathématiques leur présence systématique aux conseils de classe, alors même qu'ils ou elles n'ont en charge qu'une partie des élèves de ces classes.

Si le décret statutaire n°2014-940 impose bien "le travail au sein d'équipes pédagogiques constituées d'enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves", une participation indirecte au conseil de classe peut pallier une absence lors de la réunion : il faut ainsi rédiger un écrit détaillant, par élève, les observations liées au suivi de son travail et à ses évaluations. Cet écrit doit être transmis au personnel de direction, chargé de présider le conseil de classe.

Participer OUI, mais participation indirecte possible.

Contre les violences faites aux femmes Deux jours de mobilisation

Ce samedi 23 novembre, à l'occasion de la journée internationale contre les violences sexistes et sexuelles (le 25 novembre) le SNES avec la FSU est descendu dans la rue pour dénoncer, comme chaque année, les violences faites aux femmes. Cette manifestation féministe, joyeuse et dynamique a rassemblé près de 2000 personnes dans les rues de Lille cette année.

Les raisons de se mobiliser sont nombreuses dans le monde mais aussi en France : le procès de Mazan en est un exemple glaçant, comme les chiffres persistants sur les violences sexistes et sexuelles au travail et ailleurs, révélant l'inaction coupable du gouvernement. Le cortège s'est dissout place Sébastopol. Les manifestant·es ont

ensuite rejoint, salle du Gymnase, un village associatif auquel la FSU participait. Le soir, les participant·es ont assisté à des concerts engagés et féministes, avec notamment la chanteuse Mathilde. La veille, certain·es courageux·ses s'étaient inscrit·es pour une course ou une marche autour de la citadelle dans le cadre du challenge 3919.

Rappelons que le 3919 est le numéro d'écoute national porté par Solidarité Femmes. Ce numéro permet d'orienter les femmes et peut être composé pour tous les types de violences sexistes : violences conjugales, violences sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, violences au travail.

■ Gabrielle Bonicel



Les stages à venir

N'hésitez pas à vous inscrire ! Les réunions et stages syndicaux sont ouverts à toutes et à tous. Le SNES-FSU participe aux frais de déplacement des syndiqué·es. Si vous travaillez le jour du stage, **vous devez déposer un mois avant une demande de congé pour formation syndicale.**

Toutes les infos et modalités sont ici :

<https://lille.snes.edu/Stages-SNES-FSU-2024-2025-les-inscriptions-sont-deja-ouvertes.html>



Les stages académiques du SNES-FSU de Lille :

C'est dès janvier que se joue dans chaque établissement la préparation de la rentrée, avec notamment, la dotation globale horaire (DGH). Elle conditionne les choix pédagogiques et les créations et suppressions de postes pour l'année suivante. Afin de maîtriser les enjeux de la dotation et du TRMD, n'hésitez pas à vous inscrire à l'un de ces stages.

→ **Stage Comprendre un TRMD collège 59**
Jeudi 16 janvier de 9h à 17h, Collège Boris Vian, Croix

→ **Stage Comprendre un TRMD lycéee**
Mardi 21 janvier de 9h à 17h, lycée Condorcet, Lens

→ **Stage Comprendre un TRMD collège 62**
Jeudi 16 janvier de 9h à 17h, lycée Henri Darras, Liévin

A consulter régulièrement



www.lille.snes.edu

@snesdelille